

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DFPE 77 Subventions (**386 409** euros) et avenants n° 6 à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 28 décembre 2016 par l'association AJEFA et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 15 avril 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association AJEFA ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association AJEFA ayant son siège social 19 rue Lucien Sampaix (10e) pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 50 145 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour sa halte-garderie située 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2021_03716).

Article 3 : Une subvention de 27 171 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants situé 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2021_03720).

Article 4 : Une subvention de 121 584 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son multi-accueil situé 21 rue Lucien Sampaix – Paris 10e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2021_03721).

Article 5 : Une subvention de 145 137 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants 24 rue des Platrières - Paris 20e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2021_03724).

Article 6 : Une subvention de 42 372 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants situé 134 rue du Faubourg Saint Martin – Paris 10e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2021_03722).

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO